



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

AVIS

du Conseil Economique, Social et Environnemental

Pandémie de la Covid-19 : Conséquences et Propositions d'actions

Auto-saisine n°01/2020

CESE

Conseil Economique, Social et Environnemental

AVIS

du Conseil Economique, Social et Environnemental

**Pandémie de la Covid-19 :
Conséquences et Propositions
d'actions**

Auto-saisine n°01/2020

CESE

Conseil Economique, Social et Environnemental



Son Excellence Monsieur Macky SALL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL



Dr Aminata TOURE

Présidente du Conseil Économique, Social et Environnemental

SOMMAIRE

Pages

Sigles, abréviations et acronymes	10
Introduction	11
I. Considérations générales	13
II. Constats et analyse	15
2.1. Effets de la pandémie de la Covid-19 aux plans sanitaire et social	15
2.2. Effets de la pandémie de la Covid-19 sur le plan économique	17
2.3 Effets de la pandémie de la Covid-19 sur l'agriculture	20
2.4 Effets de la pandémie de la Covid-19 sur l'éducation et la formation professionnelle	23
III. Recommandations	26
3.1 Pour bâtir un système de santé plus résilient et des services de qualité	26
3.2 Pour de nouvelles stratégies visant la relance de l'économie nationale	30
3.3 Pour des orientations favorables à un secteur agricole plus performant	32
3.4 Pour réinventer un système éducatif plus résilient	35
Références	37

SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ACP	Approche Par Compétences
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BM	Banque mondiale
ECO	Communauté économique des Etats africains
FIDA	Fonds international de développement agricole
FORCE- Covid 19	Fonds de Riposte et de solidarité Contre les Effets du Covid 19
F CFA	Franc de la Communauté financière africaine
GAFA	Google, Apple, Facebook , Amazon
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONCAV	Organisme national de Coordination des activités de Vacances
PRES	Programme de Résilience économique et social
PME	Petite ou Moyenne Entreprise
PMI	Petite ou moyenne entreprise industrielle
RNU	Registre national unique
SAED	Société nationale d'Aménagement et d'Exploitation Des terres
TPE	Très petite Entreprise
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
ZLECAF	Zone de libre-échange continentale africaine

INTRODUCTION

La pandémie de la Covid-19 a fini par imposer ses règles à l'humanité tout entière. Aujourd'hui, elle constitue la seule variable qui régule les prévisions de l'économie mondiale et les choix en termes d'alliance stratégique. Chaque Continent, entité économique ou pays s'efforce, en fonction des préjudices subis, à adapter ses stratégies de développement et à adopter des mesures pour assurer une sécurité sanitaire et alimentaire, ainsi qu'une survie économique.

Au Sénégal, le plan de riposte initié depuis le début du mois de mars 2020, allant de la mobilisation de toutes les forces vives de la Nation en vue de la co-construction d'une vision partagée, à la déclinaison et la mise en œuvre d'un programme de résilience économique et sociale, témoigne d'une grande volonté de l'Etat à faire face à la pandémie et à ses effets. Il s'agit de soutenir les populations et tous les secteurs d'activités impactés par cette crise aussi violente qu'inattendue.

Avec un budget fixé à 1.000 milliards de F CFA, le FORCE-Covid-19 se positionne comme instrument financier devant accompagner les acteurs économiques et les couches sociales démunies pendant cette phase de crise .

Aujourd'hui, les effets de la crise n'épargnent aucun secteur. Outre les conséquences drastiques aux plans sanitaire et social, selon le Président de la République, la prévision d'une croissance de 6,8% pour l'année 2020 risque d'être revue à environ 1,1% voire moins. Les secteurs les plus touchés (santé, social, tourisme, transports, hôtellerie, restauration, agriculture, éducation, arts et culture, les petites et moyennes entreprises...) sont dans une tourmente sans précédent quoique d'importantes mesures aient été initiées par l'Etat pour soulager les ménages et les entreprises.

En engageant la réflexion sur les effets de la Covid-19 aux plans sanitaire, économique et social, ainsi que la gestion de l'après Covid-19 pour assurer au Sénégal une souveraineté sanitaire, alimentaire et une relance de l'économie nationale, le Conseil économique, social et environnemental contribue à l'analyse de la portée et des contraintes du Programme de Résilience Economique et Sociale.

A cet effet, le Conseil, à travers les commissions en charge de l'économie, de la santé et des affaires sociales, du développement rural et de l'éducation, a porté son attention sur les effets de la pandémie de la Covid-19 :



Pour chacune de ces dimensions, outre les considérations générales, sur la base des constats établis, des recommandations ont été formulées.

I. Considérations générales

La complexité de la pandémie de la Covid-19, le caractère imprévisible de son évolution et la détermination de l'Etat à freiner sa propagation tout en assurant une bonne prise en charge des personnes infectées ont amené le Conseil Economique, Social et Environnemental à :

🕒 relever, qu'avec la survenue de la pandémie de la Covid-19 :

- chaque pays s'est recroquevillé sur lui pour pouvoir survivre dans ce nouvel ordre mondial où l'Afrique doit trouver sa place, particulièrement le Sénégal ;
- l'Afrique a révélé sa force et ses opportunités internes, y compris le dividende démographique, et la jeunesse de la population africaine qui est une force qui doit permettre au continent de repartir sous de meilleurs auspices ;
- il demeure important de prévenir la crise sociale qui devrait en résulter, ce qui requiert une adaptation aux exigences du monde nouveau pour pouvoir faire face aux difficultés auxquelles seront confrontés tous les secteurs d'activité, sans exception ;
- il est important de coordonner les actions des forces de défense et de sécurité au niveau des zones frontalières, notamment celles des Brigades des Sapeurs pompiers et des services de l'hygiène, d'où la pertinence de réfléchir sur la possibilité de regrouper les deux entités au niveau du ministère de l'intérieur ;
- il demeure pertinent de penser à une réorientation des choix d'investissements dans le cadre du Plan Sénégal Emergent ;

🕒 magnifier la haute portée des initiatives du Chef de l'Etat, Son Excellence le Président Macky SALL, pour une gestion responsable de la question, à travers :

- la consultation de toutes les forces vives du pays en vue de renforcer la cohésion nationale,
- la mise en place d'un dispositif de riposte sur le plan sanitaire ;
- le maintien du trafic de marchandises ;

- l'élaboration et la mise en œuvre du programme de résilience économique et sociale (PRES) ainsi que la mise en place du FORCE-Covid-19 ;
 - les modalités d'assouplissement des crédits TVA et prorogation du délai de paiement, de la remise et suspension d'impôts, du paiement de la dette intérieure d'un montant de 302 milliards , du différé de paiement des impôts et taxes, de la remise partielle de la dette fiscale, de la mise en place d'un fonds de 100 milliards de F CFA dédié à l'appui direct au secteur de l'économie, de la mise en place d'un mécanisme allégé de financement d'environ 200 milliards au profit des entreprises impactées...;
 - la mise en place d'un comité de suivi de la mise en œuvre des opérations du FORCE-Covid-19 et l'inscription dans l'agenda de celui-ci des visites de terrain, notamment en milieu rural, pour recueillir les préoccupations des acteurs locaux, identifier les facteurs de blocage et sensibiliser davantage sur le dispositif de soutien au secteur privé ainsi que les voies d'accès à celui-ci.
 - le plaidoyer porté au niveau international pour l'annulation de la dette des pays africains et pour un nouvel ordre mondial.
- **se féliciter de la présence de ses représentants au niveau du Comité de suivi de la mise en œuvre des opérations du FORCE Covid-19, tout en les invitant à faire montre de dynamisme au niveau des quatre (4) commissions instituées dont ils président les trois (3) ;**
 - **noter le caractère multisectoriel des effets de la Covid-19 et les exigences requises pour l'adaptation des politiques en matière de sécurité alimentaire et d'enseignement technique et professionnel pour disposer des installations et de la main d'œuvre nécessaires à la valorisation des productions pour le développement de véritables chaînes de valeur.**

¹Les entreprises devront maintenir les salaires de leurs employés ou payer 70% pour le personnel en chômage technique

II. Constats et analyse

Les effets désastreux, déjà perceptibles, de la pandémie de la Covid-19 sur les secteurs sanitaires et sociaux ainsi qu'économique avec un ralentissement des investissements et une forte attente d'un appui de la communauté internationale, ont amené les Conseillers à établir certains constats.

2.1. Effets de la pandémie de la Covid-19 aux plans sanitaire et social

Outre la lecture sur l'évolution de la pandémie de la Covid-19, le Conseil Economique, Social et Environnement a analysé les enjeux et défis devant résulter des effets actuels de la crise aux plans sanitaire et social. Il s'agit, concernant,

a) la lecture de l'évolution de la pandémie,

- du non respect des mesures barrières au niveau de nombreuses populations ;
- de l'augmentation du nombre de patients et de décès ;
- de la pression du nombre de patients au niveau des structures de santé ;
- du défi de la qualité des relations entre le personnel de santé et les patients ;
- du défi d'un système d'information adapté ;
- du défi de modélisation des protocoles de prise en charge établi, d'où l'urgence de travailler sur des projections en vue de la mise en place de stratégies alternatives au cas où le pays dépasserait le cap de dix (10) mille patients à prendre en charge;
- des incertitudes par rapport aux projections de sortie de crise ;
- de la question de la disponibilité des masques respectant les normes ;
- des limites du confinement partiel et de la prolifération des faux médicaments ;

b) les effets de la pandémie de la Covid-19 sur le système sanitaire et les défis qui interpellent les acteurs,

- de l'importance de la communication sociale pour prévenir les cas d'infection, assurer un meilleur suivi des cas asymptomatiques ainsi que le rôle déterminant des collectivités territoriales dans la prise en charge des victimes de la Covid-19, surtout au niveau des zones enclavées et l'accompagnement des acteurs du système éducatif pour une reprise sécurisée des enseignements-apprentissages bien qu'ils s'inquiètent de l'approche de l'hivernage ;
- de la soutenabilité de la gratuité des soins par rapport à la gestion de la pandémie de la COVID-19 car les besoins des services de santé augmentent proportionnellement au nombre de cas positifs, bien que l'Etat ait lancé une commande en équipements divers qui se chiffre à 2 milliards F CFA ;
- du problème pressant de prise en charge urgente des personnes en situation de vulnérabilité, notamment les patients souffrant d'autres pathologies, les enfants en situation de rue, les déficients mentaux...;
- du déficit de communication interne entre les spécialistes de notre système sanitaire ;
- du défi des plateaux techniques, une forte concentration des établissements de santé de Niveau 3, à Dakar l'insuffisance des ressources humaines et des infrastructures, les défis en matière de gestion administrative et du financement du secteur ;
- de la nécessaire amélioration de la communication de proximité ou de masse en matière santé ;
- du caractère multisectoriel et pluridisciplinaire de la santé, tout en déplorant les initiatives sectorielles et personnelles ;
- du manque de médecins spécialistes au niveau des structures sanitaires à l'intérieur du pays ;
- de la problématique de la gestion des déchets biomédicaux ;
- de la nécessité de développer une politique d'autosuffisance en matière de médicaments de qualité ;
- de la nécessité d'accompagner les acteurs de la médecine traditionnelle ;

c) les conséquences sociales de la pandémie du coronavirus et les défis qui interpellent les acteurs :

- de la nécessité de renforcer les actions d'information et de sensibilisation des communautés pour le respect des mesures barrières afin de freiner la propagation du coronavirus et la stigmatisation des victimes ;
- du déficit de personnel spécialisé pour assurer aux sujets infectés et / ou affectés par la Covid-19 le soutien psychosocial requis ;
- des difficultés liées au recensement des populations vulnérables et des omissions notées dans les registres (RNU, la carte d' égalité des chances et des bourses familiales...) ;
- des difficultés notées dans l'acheminement et la distribution de l'aide alimentaire aux bénéficiaires au niveau des 552 communes (peu de logistique prévue à cet effet, zones très enclavées et éloignées des chefs-lieux de départements, impraticabilité de certaines routes dès l'apparition des pluies, nécessité de repenser la pertinence de la stratégie consistant à acheter des denrées) ;
- des limites du mode retenu pour les appuis en direction des couches démunies qui ne répond difficilement aux impératifs d'urgence de la situation, avec des coûts et des difficultés majeures liées à la faiblesse de la logistique présente sur le marché ;
- des ressources à mobiliser au niveau des collectivités territoriales pour venir en appoint aux efforts de l'État afin de soulager les populations plongées dans une grande précarité, mais non prises en charge dans le fichier de l'Etat....;
- l'impact multidimensionnel de la baisse des envois de la diaspora, dépassant parfois 1.000 milliards de F CFA par an, sur l'équilibre social et économique de milliers de familles sénégalaises ;

2.2. Effets de la pandémie de la Covid-19 sur le plan économique

Les questionnements sur les effets de la pandémie de la Covid-19 sur l'économie nationale sont multiples. Ainsi, le Conseil réitère la pertinence des décisions fortes prises par l'Etat pour la relance et / ou la stabilité de l'économie.

Toutefois, l'urgence de la situation ne doit pas occulter le fait que, loin d'être des subventions non remboursables, les ressources du FORCE-Covid-19 sont des emprunts financiers dont les modalités d'octroi et de remboursement obéissent à des critères d'éligibilité qui mettent en avant la transparence, la visibilité, la viabilité, la sécurité et enfin la rentabilité.

Le Conseil note déjà certaines contraintes inhérentes aux procédures en vigueur dans la mise en œuvre technique du volet économique du Programme de résilience économique et sociale (PRES) et plus spécifiquement :

- ⊙ les lourdeurs administratives du processus de mise à disposition du fonds d'appui aux entreprises dont la grande majorité fonctionne aujourd'hui, à hauteur, d'au moins, de 50% de leurs activités ;
- ⊙ les difficultés de certaines entreprises de remplir les critères d'éligibilité exigés des entreprises devant bénéficier de l'appui de l'Etat la preuve qu'elles sont impactées à 33% par la crise, emploient au moins 5 salariés et disposent de comptes certifiés, et sachant que 97% de notre économie se trouvent dans l'informel ;
- ⊙ le retard dans la mise en place des 802 milliards dédiés aux acteurs du secteur de l'économie, avec un taux d'exécution de moins de 20%, en fin mai 2020 ;
- ⊙ les lenteurs au niveau des banques devant positionner les 130 milliards des 200 prévus pour l'appui aux entreprises du fait du retard noté dans le versement des 70 milliards, représentant la contribution de l'Etat;
- ⊙ la lente prise en charge des factures des PME et PMI locales dans le règlement de la dette intérieure;
- ⊙ le soutien effectif au secteur informel qui forme 80% de l'économie nationale.

Concernant les mesures préconisées dans le cadre du Programme de Résilience économique et sociale, le Conseil trouve que :

- ⊙ le différé de paiement fiscal, la prorogation du délai de paiement de la TVA et la suspension du recouvrement de la dette fiscale, entraînent un alourdissement de la charge fiscale de l'entreprise à l'échéance du différé, car cette dernière devra honorer en même temps les lignes courantes ;

- la garantie apportée aux entreprises pour un financement bancaire, ne prend pas en compte les antécédents des bénéficiaires au niveau de leurs banques (entreprise déjà endettée dont les limites de solvabilité sont atteintes) ; de plus, un financement obtenu durant la période de crise, peut compromettre les besoins en ressources de l'entreprise pour sa relance ;
- les facilités de trésorerie s'appliquent uniquement aux retenues opérées sur les salaires et les cotisations sociales ne concernent pas l'ensemble des pertes d'exploitation subies par l'entreprise ainsi que les autres charges fixes (charges locatives, frais d'amortissements, charges financières relatives aux emprunts ...);
- la structure majoritairement informelle de notre économie impose une démarche spécifique dans la détermination des cibles et modalités de soutien des entreprises évoluant dans les différents secteurs.

Par ailleurs, le Conseil reste préoccupé par :

- l'importance de mettre en place un espace de concertation adéquat avec les Institutions bancaires dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure de soutien au mécanisme de financement allégé à hauteur de 200 milliards, dédiés aux entreprises affectées ;
- la nécessité d'une note circulaire de l'administration fiscale pour préciser les entreprises impactées par la pandémie et devant bénéficier du différé de paiement des impôts et taxes jusqu'au 15 juillet 2020 ;
- les effets négatifs de la crise sur la trésorerie des entreprises sénégalaises, notamment les PME, PMI et TPE, combinés au retard de mise à disposition des fonds d'appui et aux exigences en matière de paiement des salaires et décharges sociales, qui menacent considérablement la volonté de l'Etat de préserver les emplois ;
- la forte probabilité d'une chute de la courbe de croissance économique au vu du ralentissement des investissements et de la production des biens / services, des perturbations du transport intercontinental, de l'arrêt du secteur du tourisme et de la baisse drastique des transferts de fonds de la diaspora;
- l'insuffisance des montants affectés aux entreprises des sous-secteurs de l'hôtellerie et des transports, la vulnérabilité renforcée des acteurs des sous-secteurs de l'élevage et de l'aviculture ;

- l'absence d'un instrument de mesure adapté pour une appréciation exhaustive des contraintes de la crise sanitaire au niveau du secteur informel² (économie populaire) et de choix clairs pour un accompagnement particulier des acteurs dudit secteur, polarisant plus de 90% à 97 % des activités économiques du pays;
- les fardeaux de la crise sur les entreprises nationales et les multiples défis qui interpellent l'Etat pour la relance de l'économie du pays après la pandémie du coronavirus ;
- les risques de pertes d'emplois dans le secteur formel, les conditions de relance des investissements privés, les réformes sur le climat des affaires à poursuivre, les impacts sur la commande publique, etc.
- le coût des tests de dépistage de la Covid 19 avec une facture d'environ deux milliards F CFA à verser à l'Institut Pasteur en fin mai 2020 (40 000 F CFA/test) et de la prise en charge de milliers de cas contacts ou asymptomatiques au niveau des hôtels et autres sites d'accueil, à raison d'un minimum de 50.000 F CFA par patient par jour et leurs impacts sur les fonds mobilisés ;
- la non prise en compte des collectivités territoriales, premier cadre de riposte, dans les 1.000 milliards du FORCE-Covid-19, en compensation à la baisse des recettes fiscales et aux dépenses exceptionnelles exécutées pour stopper la propagation du virus et assurer une reprise progressive des activités dans le respect des mesures barrières.

2.3. Effets de la pandémie de la Covid-19 sur l'agriculture

Pour booster la croissance économique post pandémie, l'agriculture constitue un des secteurs pivots. A cet effet, les nouvelles orientations de l'Etat visant à investir plus de 60 milliards pour la campagne 2020-2021 et les prévisions optimistes d'un hivernage pluvieux augurent de bonnes perspectives de sortie de crise. Ainsi, l'Etat compte atteindre plus de 3,4 millions de tonnes de production céréalières.

En pratique, l'agriculture est l'un des secteurs les plus stable dans ce contexte de crise. Les effets de la crise résultant de la pandémie de la Covid-19 confortent toute la pertinence des théories sur l'autosuffisance alimentaire. La réussite de ce pari est ainsi dépendante de la mobilisation de tous les acteurs du secteur, en particulier des paysans, de la disponibilité en quantité suffisante des semences de qualité, de l'amélioration des techniques culturales à travers la mise à disposition d'équipements au profit des exploitations familiales...

² Le Secteur Informel occupe une place stratégique très importante dans le processus de développement économique et social du Sénégal et dans tous les secteurs d'activités de la vie nationale. Les très petites entreprises (TPE), les petites entreprises (PE), les moyennes entreprises (ME) représentent respectivement 16,4%, 1,2% et 0,4% du tissu économique contre 0,2% de grandes entreprises. Dans le secteur du commerce, le niveau d'informalité est évalué à 91,1%. De même, le secteur informel prédomine dans les autres branches (agriculture, élevage, pêche, industries textiles, autres industries, hôtels, bars, restaurant, services personnels divers etc.) sauf dans les services fournis aux entreprises (14,3%), le Transport et les Télécommunications (12,3%), les Bâtiments et travaux publics (5,6%) et les industries alimentaires (41,4%), (SOURCE, ANSD, RGE, 2016).

Ainsi, le Conseil économique, social et environnemental relève :

- que le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique est la base de la sécurité alimentaire dans tous les pays ;
- l'importance de soutenir et d'accompagner le développement de l'agriculture familiale, plus favorable aux acteurs locaux et à l'élevage, pour atteindre l'autosuffisance alimentaire dans le cadre du programme de résilience économique et social ;
- le manque de productivité et de compétitivité des exploitations familiales agricoles favorise la baisse sensible des revenus des acteurs et affecte considérablement la prise en charge des besoins de première nécessité des ménages ruraux ;
- l'existence de risques pouvant résulter du retard dans la distribution des semences et des engrais, ainsi que de l'état d'urgence qui entrave le retour de nombreux paysans saisonniers dans leurs localités respectives et la contribution de la main d'œuvre familiale (essentiellement constituée par des enfants scolarisés) ;
- l'urgence d'affecter des zones de pâturage dédiées à la production de la culture fourragère afin d'assurer de façon durable la sécurité alimentaire et nutritionnelle du bétail mais également de réduire les conflits entre éleveurs et agriculteurs ;
- l'insuffisance de financement conséquent pour appuyer les éleveurs dans le cadre de l'opération de Tabaski qui risque d'être entravé par la fermeture des frontières et les mesures restrictives dues à l'état d'urgence qui empêche la mobilité des éleveurs ;
- la pertinence de développer l'agrobusiness dont les productions sont destinées, pour l'essentiel, à l'exportation;
- l'insuffisance des aménagements hydro-agricoles et la non prise en compte de la mise en valeur et de la spécificité de l'espace pastoral dans certaines localités à forte potentialité agricole comme la vallée du fleuve Sénégal , d'où la nécessité de revoir la lettre de mission de la SAED (Société nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres) ;
- la nécessité de repenser la pratique commerciale des productions agricoles, horticoles, animales et halieutiques du Sénégal en préservant davantage les intérêts des acteurs locaux, notamment sur certaines spéculations comme l'arachide, aujourd'hui vendue en grande partie à la Chine;

- l'urgence de la transformation structurelle du secteur de l'agriculture d'où la pertinence de réfléchir sur la problématique liée au développement des chaînes de valeur, surtout la conservation qui a des impacts néfastes sur la réglementation du prix des produits agricoles, animaliers et halieutiques;
- l'importance de capitaliser les initiatives innovantes développées par :
 - le Conseil national de la jeunesse au niveau de la région de Kédougou, en matière de culture du piment et de la tomate ;
 - les acteurs du secteur de la pêche en matière de respect des mesures barrières pour la limitation de la propagation de la Covid - 19 et de préservation du dynamisme économique dudit secteur dont l'apport est estimé à plus de 3,2%³ du PIB national et 12%⁴ du PIB du secteur primaire.

En somme, le Conseil note que cinq (05) défis majeurs entravent l'essor de l'agriculture Sénégalaise :



³Document de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD), 2020-2022, du ministère des pêches et de l'économie maritimes, septembre 2019 ;

⁴ Idem.

Par ailleurs, le Conseil reste préoccupé par les dangers de la dépendance extérieure en matière d'alimentation et partage :

- l'assertion de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, selon laquelle, «la souveraineté alimentaire est le droit de chaque pays de maintenir et de développer sa propre capacité de produire son alimentation de base, en respectant la diversité culturelle et agricole»⁵ ;
- que face à cette pandémie mondiale de la Covid-19, chaque pays se doit d'inventer ses propres solutions pour atténuer les effets et impacts de la crise, d'où la pertinence d'investir dans l'agriculture, au sens large ;
- qu'au Sénégal, l'agriculture familiale comme l'agrobusiness dépendent grandement des variations pluviométriques.

Aussi, le Conseil rappelle qu'en guise de contribution à la réflexion nationale pour booster le secteur de l'agriculture, six (06) avis majeurs, encore d'actualité, ont été adopté au cours de ces cinq (05) dernières années :

- 1) Avis n° 2013-08 du 18 décembre 2013 sur : l'agriculture familiale, l'agro-business et le développement de l'entreprise sénégalaise ;
- 2) Avis n°2014-08 du 14 novembre 2014 sur: les Conditions de développement d'un secteur de l'élevage porteur de croissance ;
- 3) Avis n°2015-03 du 17 novembre 2015 sur: les stratégies de promotion du secteur de la pêche ;
- 4) Avis n°2016-05 du 07 novembre 2016 sur: Pour une meilleure utilisation des ressources en eau, à travers les énergies renouvelables, comme une alternative durable à l'agriculture pluviale ;
- 5) Avis n°2017-04 du 20 avril 2017 sur: la commercialisation de l'arachide ;
- 6) Avis n°2019-03 du 22 janvier 2019 sur : quelles stratégies pour la promotion d'un réseau hydrographique national et l'approvisionnement durable du pays en eau potable de qualité ?

⁵ Sommet de l'alimentation, FAO, Rome, Novembre 1996

2.4. Effets de la pandémie de la Covid-19 sur l'éducation et la formation professionnelle

Les leçons apprises de la situation résultant de la pandémie de la Covid-19 imposent à notre système éducatif le devoir d'intégrer les nécessaires transformations du continent africain au risque de ne pas tirer le meilleur profit de sa capacité à attirer de très grands investissements. Il s'agit d'une mutation soutenue par un développement technologique qui doit s'adosser à une conscience sociale.

Concernant les mesures prises par les autorités pour la réouverture des classes d'examen, malgré certaines difficultés notées par rapport aux dispositions à prendre pour le respect des gestes barrières dans le cadre du convoiement des enseignants et du report intervenu, le Conseil magnifie la volonté affichée de toute part et la mobilisation des enseignants.

Aussi, pour l'effectivité desdites mesures et entre autres conséquences de la pandémie de la Covid-19 sur le système éducatif, le Conseil relève :

- l'importance du coût de l'éducation qui mobilise l'investissement de l'État, des parents et des élèves d'où la pertinence de disposer de mécanismes d'alerte et de prise en charge appropriés pour faire face à toute situation assimilable à la pandémie du coronavirus, ainsi que l'urgence de repenser notre système éducatif ;
- que la pandémie de la Covid-19 a perturbé les systèmes éducatifs de tous les pays du monde et permis de révéler les faiblesses de celui du Sénégal ;
- que le nouveau contexte nous impose d'adopter des innovations pédagogiques, d'où l'importance d'accompagner nos universités publiques et privées ;
- que la réouverture des établissements scolaires doit aller avec les adaptations pédagogiques requises, la mise en place d'un dispositif de sécurisation de l'espace éducatif à travers le respect du protocole sanitaire établi par le ministère de la santé et de l'action sociale, en particulier les mesures barrières, ainsi que la prise en charge de certains défis :
 - la stigmatisation dont sont victimes certains enseignants qui ont rejoint leur lieu de service et qui ont besoin d'être accompagnés ;
 - la difficulté de beaucoup d'élèves et d'étudiants d'accéder à l'internet pour bénéficier des cours dispensés en ligne, ainsi que l'absence de mesures d'urgences pour la démocratisation de l'accès à l'internet, en zone rurale ;

- l'inquiétude des écoles privées qui éprouvent des difficultés à payer leur personnel depuis plus de trois mois ;
 - la contrainte de l'hivernage et la continuité des enseignements-apprentissages ainsi que la gestion des problèmes pouvant en résulter (pluies, prise en charge des victimes des inondations en dehors des espaces éducatifs, besoin de main d'œuvre agricole au niveau des exploitations familiales...) ;
 - le problème de sécurité sanitaire et des cantines scolaires pour accompagner la reprise des cours à l'école élémentaire ;
 - la lourdeur des curricula et l'inadaptation du système d'évaluation, surtout dans un contexte de mise en œuvre de l'approche par les compétences (APC) ;
- ⊙ que la recherche est un intrant important pour des enseignements-apprentissages de qualité surtout dans le domaine de la médecine et elle constitue également une activité scientifique qui demande des ressources subséquentes (humaines, logistiques, financières...) d'où la pertinence de la mutualisation des moyens disponibles ;
 - ⊙ que la résolution des problèmes de santé est tributaire de la formation, de la recherche et de l'innovation ;
 - ⊙ qu'il est nécessaire de créer les conditions pour la conquête progressive d'une souveraineté technologique en vue d'une meilleure sécurisation des informations, car la plupart des applications utilisées pour s'adapter aux exigences de la situation sont gérées par des start-up basées à l'étranger ;
 - ⊙ que plusieurs acteurs ont accompagné l'Etat, notamment l'ONCAV qui a initié, avec l'appui des enseignants membres du mouvement navétane, des cours de renforcement de capacité pour les élèves en classe d'examen, accessibles sur le site de l'organisation;
 - ⊙ qu'il est également important de considérer l'éducation de base liée à l'alphabétisation des jeunes et des adultes.

III. Recommandations

La pandémie de la COVID-19 doit être saisie comme une nouvelle opportunité pour l'Afrique, en particulier le Sénégal. Ainsi, pour réussir ce repositionnement stratégique, force est de reconsidérer notre système de santé, nos politiques économiques dans les différents domaines, les choix en matière de réforme agraire et d'adaptation de notre système éducatif.

3.1. Pour bâtir un système de santé plus résilient et des services de qualité

Pour juguler les effets et impacts de la pandémie de la Covid-19 sur le secteur de la santé et de l'action sociale, afin de le rendre plus résilient, le Conseil Economique, Social et Environnemental recommande de :

1. Adopter des mesures urgentes pour :

- ⊙ l'effectivité du respect des mesures barrières pour la limitation de la propagation du coronavirus à travers :
 - le port obligatoire du masque partout et la systématisation des amendes à infliger aux récalcitrants ;
 - le respect du lavage des mains et de la distanciation sociale dans tous les lieux publics ;
 - l'adaptation des stratégies et supports de communication, en fonction de l'évolution de la pandémie et des réalités sociologiques;
- ⊙ la révision du parcours de soins avec des sites dédiés pour la Covid-19 et pour les autres pathologies, en vue d'offrir à chaque usager un suivi médical approprié ;
- ⊙ la limitation des coûts des tests de la Covid-19 supportés par l'Etat, à travers :
 - l'implication des laboratoires des hôpitaux de référence comme Le Dantec et Principal de Dakar ;

- le renforcement des moyens mis à la disposition de l'hôpital militaire de Ouakam ;
- l'habilitation de certaines structures, disposant des installations appropriées, à faire des prestations privées, allant du diagnostic à la prise en charge des malades de la Covid-19 ;
- ⊙ l'intensification et la décentralisation au niveau régional, départemental et communal des actions d'information et de sensibilisation en vue d'une meilleure conscientisation des populations sur :
 - la Covid-19, en particulier ses effets sur les personnes âgées et celles souffrant d'une maladie chronique ;
 - l'impact négatif de la stigmatisation sur l'équilibre des personnes infectées et / ou guéries de la Covid-19 ;
- ⊙ le renforcement de la protection des agents de santé et des structures spécialisées de prise en charge des cas graves ;
- ⊙ le renforcement des capacités des hôpitaux en matière d'isolement et d'accompagnement psychosocial des patients ;
- ⊙ la mise en place d'un laboratoire de surveillance dans toutes les zones à haut risque, notamment au niveau des frontières avec la Guinée Biseau (région de Ziguinchor), le Mali et la Guinée Conakry (régions de Tambacounda et de Kédougou) ;
- ⊙ la sécurisation des services transportant les malades et décès de la Covid-19 ;
- ⊙ le développement de nouvelles stratégies de lutte contre le paludisme avec l'approche de l'hivernage ;
- ⊙ la protection des personnes en situation de vulnérabilité et des lieux de culte ;
- ⊙ le renforcement de l'autorité de la coordination, assurée par le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale;
- ⊙ la promotion et le financement de la recherche dont les résultats permettront de faire face efficacement à la pandémie ;

- ⊙ l'achèvement de la distribution des denrées alimentaires, surtout au niveau des zones rurales, avec l'acuité de la pauvreté dans certains départements;
- ⊙ l'audit du système de distribution des vivres ;
- ⊙ la mise à jour avec la correction des biais du Registre national unique (RNU) qui ne saurait être le seul référentiel de base pour servir de fichier de distribution des kits ;

2. Organiser une conférence nationale pour la relecture et l'actualisation de la Stratégie Nationale de Développement Sanitaire et Sociale en vigueur, en vue :

- ⊙ de l'établissement d'une analyse rigoureuse de la situation du système de santé avec une prise en charge des problèmes récurrents (gestion des urgences, spécialisation des médecins, gouvernance des établissements de santé publics...) et l'adoption de mesures dynamiques ;
- ⊙ de l'évaluation du nombre de spécialistes nécessaires dans chaque domaine pour envisager des solutions par rapport à l'insuffisance des ressources humaines;
- ⊙ de la formulation d'objectifs pour un système de santé plus performant et plus résilient, à travers des objectifs de couverture sanitaire déclinés dans le temps et dans l'espace national ainsi que l'expérimentation d'un modèle de système d'assurance santé qui viendrait en appoint à la prise en charge publique ;
- ⊙ de la conception d'une stratégie globale de lutte contre les épidémies ;
- ⊙ de la promotion d'une communication de masse adaptée et d'une formation continue pour la gestion des pandémies et maladies chroniques;
- ⊙ de la promotion des actions de santé de proximité et d'éducation à la santé pour une meilleure implication des populations dans la gestion des épidémies et des pandémies;
- ⊙ de la promotion des investissements structurants dans le secteur de la santé publique;
- ⊙ d'une gestion plus efficace de l'approvisionnement et de la commercialisation des médicaments et produits paramédicaux à travers un système qui implique, à la fois le public et le privé et qui promeut la recherche et l'investissement pour une fabrication locale des médicaments;

- ⊙ de la création, au niveau de chaque chef lieu de région, d'un hôpital de niveau 3, dans chaque département d'une structure de santé de niveau 1 et dans chaque Commune de plus de 30.000 habitants d'un centre de santé dans le long terme, ainsi que des structures dédiées avec des parcours de soins bien établis et l'affectation de médecins qualifiés;
- ⊙ du recrutement du personnel de santé à la hauteur des besoins exigés par la santé des populations en rapport avec les ressources de l'Etat;
- ⊙ de la réforme du système de management du secteur de la santé ;
- ⊙ de l'analyse des habitudes alimentaires et promotion de pratiques saines.

- 3. Former le personnel de santé sur des aspects pluriels de la pandémie et encourager la gestion de la formation extra universitaire;**
- 4. Poser le défi de la souveraineté alimentaire et intensifier les actions pour une autosuffisance alimentaire par la maîtrise de l'eau, l'accès des populations aux terres et une industrie plus performante ;**
- 5. Opérer un changement de paradigme en matière d'assistance aux populations pour réduire les inégalités sociales à travers l'instauration d'un système d'assurance sociale ;**
- 6. Relever le plateau médical de tous les établissements sanitaires au niveau des normes internationales de manière à éteindre les évacuations sanitaires qui alourdissent nos dépenses budgétaires ;**
- 7. Promouvoir la souveraineté pharmaceutique et la recherche médicale ainsi que la transparence en matière d'achat de matériel médical ;**
- 8. Valoriser la pharmacopée traditionnelle dans la perspective du développement d'une industrie pharmaceutique répondant aux besoins de santé des populations sénégalaises et africaines ;**
- 9. Intensifier les actions de lutte contre les faux médicaments et accélérer le processus d'adoption du texte de loi sur la criminalisation du trafic de produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés.**

3.2. Pour de nouvelles stratégies visant la relance de l'économie nationale

Pour une gestion plus rigoureuse et optimale du Programme de Résilience Economique et Social (PRES), basée sur la valorisation des potentialités du secteur privé sénégalais , le Conseil Economique, Social et Environnemental recommande de :

1. Adopter des mesures urgentes pour :

- ⊙ l'assouplissement des procédures administratives et les critères d'éligibilité des entreprises aux dispositifs de financement mis en place et accélérer le processus de mise à disposition des ressources au profit des bénéficiaires ;
- ⊙ la révision du système de garantie des fonds alloués aux entreprises par l'intermédiaire de banques qui ne sont pas des structures financières nationales pour limiter les alourdissements et les pertes financières ;
- ⊙ l'effectivité du règlement de la dette intérieure le plus rapidement possible et l'ouverture des lignes de crédits au niveau des banques;
- ⊙ un secteur productif intégré et un renforcement des capacités productives nationales en vue d'une valorisation de nos matières premières avec des industries Sénégalaises;
- ⊙ la mise en place de mécanismes innovants et adaptés de mobilisation de l'épargne nationale, pour le financement de certains projets structurants de l'Etat ainsi que la souveraineté bancaire ;
- ⊙ la mise en place d'un dispositif de suivi performant du volet économique, post Covid – 19 ;

2. Engager une réflexion plus approfondie sur :

- ⊙ les effets et/ou impacts de la crise du coronavirus sur le secteur informel (économie populaire) en vue d'un accompagnement spécifique et adapté, tout en saisissant les opportunités offertes par les incitations mises en place dans le cadre du FORCE- Covid 19, pour structurer et formaliser définitivement ce secteur ;

- ⊙ les ajustements nécessaires des prévisions et schémas initialement établis en matière de planification économique, en fonction de l'impact de la crise et des besoins de repositionnement stratégique du secteur privé sénégalais au cœur du système ;

3. Promouvoir la formalisation des entreprises individuelles de petite et moyenne taille par :

- ⊙ l'étude de la possibilité d'une amnistie fiscale .
- ⊙ une simplification des procédures fiscales et comptables ;
- ⊙ un accès facilité aux financements avec la mise en place d'un mécanisme de garanties à envisager avec les compagnies d'assurance et la création d'un fonds de bonification alimenté par un système de taxation forfaitaire pour toutes importations de produits fabriqués localement.

4. Accélérer le processus d'industrialisation des PME, PMI et TPE à travers les structures d'accompagnement et d'encadrement dédiées, en mettant l'accent sur la restructuration de ces entreprises, l'augmentation de leur surface financière et la réduction de l'importation des produits et denrées ;

5. Développer des pratiques commerciales innovantes et de nouveaux canaux de distribution pour à la fois :

- 1) appuyer la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle / technique ;
- 2) s'adapter aux besoins actuels des consommateurs, de l'environnement et du cadre de vie ;
- 3) raviver l'éthique commerciale pour assurer un meilleur équilibre dans la distribution et sauvegarder les intérêts des consommateurs;

6. Prendre des mesures qui garantissent la relance vigoureuse des entreprises afin que le PSE tienne la promesse de ses fleurs, notamment :

- ⊙ le maintien pour un temps à déterminer, de prêts bancaires spéciaux garantis par l'Etat aux entreprises établies, pour soutenir leurs investissements de relance (Intérêt de 3,5% avec différé d'un an, durée 5ans);

⊙ le recadrage économique en :

- réservant, au moins, 80 % de la commande publique aux entreprises nationales ;
- assurant la souveraineté alimentaire du Sénégal par l'agriculture sénégalaise;
- intensifiant le télétravail au Sénégal.

7. Promouvoir le tourisme local et le transport aérien à l'intérieur de la zone continentale ZLECAF en diversifiant nos produits pour lever les limites et barrières qui se dressent devant lesdits secteurs ;

8. Impulser une réflexion à l'échelle nationale, régionale et internationale pour un monde plus juste, plus équitable et pour un nouvel ordre mondial, en incitant :

⊙ les Etats en voie de développement, comme le Sénégal et les institutions financières telle que la BCEAO, à revoir, ou même suspendre, les règles prudentielles Bâle II et Bâle III, afin de permettre aux banques de soutenir davantage la création et la viabilité des PME et PMI;

⊙ Etudier les opportunités et les impacts d'un passage du F CFA à l'ECO dans un contexte mondial marqué par la pandémie de la Covid-19 ;

9. Maintenir et renforcer le dispositif de suivi et évaluation des politiques soutien et de relance des activités économiques ;

3.3. Pour des orientations favorables à un secteur agricole plus performant

Pour une meilleure gestion des effets de la pandémie de la Covid-19 sur le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, afin de le rendre plus performant, le Conseil Economique, Social et Environnemental recommande de :

1. Adopter des mesures d'urgence relatives :

⊙ à la définition de manière précise et chiffrée les budgets nécessaires pour initier les réformes indispensables à l'atteinte des objectifs de souveraineté alimentaire, à travers un schéma intelligent et viable, assurant une cohabitation des exploitations agricoles familiales et agroindustrielles ;

- ⊙ à l'allègement des procédures bancaires pour la mise à disposition des crédits dédiés à l'achat des intrants ;
- ⊙ au renforcement de la collaboration entre le Ministère de l'Élevage et des Productions animales, les collectivités territoriales et les organisations professionnelles pour mettre en place des points de garde et de vente de moutons ;
- ⊙ à l'amélioration des conditions de transport des animaux par des mesures d'assouplissement liées du déplacement des convoyeurs ;
- ⊙ à la mise à disposition gratuite des semences et intrants pour la campagne agricole 2020 et / ou l'accroissement des subventions, afin de booster les rendements et de renforcer la résilience alimentaire des ménages ruraux, au moment où des prévisions optimistes de pluviométrie sont annoncées ;
- ⊙ à la mise à disposition dans les plus brefs délais de magasins de stockage, conformes aux normes, aux opérateurs privés devant acheminer les intrants agricoles ;
- ⊙ à la valorisation des produits horticoles, à travers le développement des chaînes de valeurs et en accordant une attention plus soutenue à la transformation et à la commercialisation desdits produits ;
- ⊙ au renforcement des moyens mis à la disposition de structures comme l'ISRA, spécialisée dans la production de semences de qualité.

2. Elaborer et mettre en œuvre un programme multisectoriel de résilience de l'agriculture et de l'élevage au Sénégal, ainsi que l'adoption de mesures rigoureuses et réalistes, garantissant :

- ⊙ l'amorce d'une véritable révolution agraire sous la conduite d'un secteur privé national fort et capable de développer des partenariats gagnants-gagnants avec des investisseurs porteurs de savoir-faire et d'expertise certifiée ;
- ⊙ la disponibilité des semences et de l'engrais, en quantité et en qualité à des prix accessibles, ainsi que la sécurisation des réseaux de distribution ;
- ⊙ l'installation d'un réseau de forage et d'irrigation, partout dans le pays, pour des activités agricoles, horticoles et la production de fourrage, en toutes saisons;

- ◎ l'amélioration des outils et techniques culturales, la mutualisation des équipements agricoles, la modernisation de l'agriculture familiale, l'intensification de la production par la mécanisation de celle-ci ainsi que le traitement des sols et des semences pour l'optimisation des rendements à l'hectare, surtout au niveau de la filière rizicole ;
- ◎ le développement de zones de pâturage dédiées à la production de culture fourragères avec tous les équipements nécessaires ;
- ◎ la collaboration mutuelle entre les services des eaux et forêts et les éleveurs pour une gestion intégrée des ressources naturelles ;
- ◎ la sécurisation du foncier rural ;
- ◎ la valorisation des potentialités agricoles du Sénégal, notamment en matière :
 - de formation et d'organisation des acteurs du secteur en coopératives de production ou groupements mutualistes ;
 - de renforcement des capacités des acteurs agricoles et de leurs organisations afin de faciliter leur accès aux circuits de financement des bailleurs de fonds comme la BAD, BM ,FIDA, etc...
 - de développement du partenariat Public-Privé en vue d'une exploitation optimale des terres cultivables au Sénégal ;
 - de promotion d'une agro-business inclusive, en privilégiant l'investissement des promoteurs sénégalais ;
 - de mobilisation des partenaires techniques et financiers du Sénégal pour accroître les investissements destinés au développement de l'agriculture sénégalaise.

3.4. Pour réinventer un système éducatif plus résilient

Pour rendre plus performant et résilient notre système éducatif, le Conseil Economique, Social et Environnemental recommande de :

1. Prendre des mesures urgentes et adaptées pour :

- ⦿ fixer les modalités de passage en classe supérieure des autres catégories d'élèves qui ne sont pas en classe d'examen ;
- ⦿ prendre en compte la question des écoles privées qui sont dans l'impossibilité de reprendre les cours, sans appui de l'État ;
- ⦿ inviter les parents d'élèves, en zone rurale, à privilégier le maintien de leurs enfants à l'école par rapport à leur utilisation dans les travaux champêtres, le temps de préparer leur examen ;
- ⦿ promouvoir l'implantation de cantines scolaires, pour le maintien des élèves au sein des établissements ;
- ⦿ insister, dans le cadre de la réouverture des classes d'examen, sur l'accompagnement afin que l'organisation interne au niveau des écoles se fasse de la meilleure des manières, ce qui nécessite à la fois l'implication de l'État et de la communauté ;

2. Engager des réformes profondes de notre système éducatif pour se repositionner au niveau régional et international, à travers :

- ⦿ l'adaptation de nos approches pédagogiques, du préscolaire à l'enseignement supérieur;
- ⦿ la capitalisation de l'expérience du télé-enseignement afin de veiller, après la Covid-19, à ce que la bande passante couvre tout le territoire national dans les nouvelles orientations de modernisation de l'école sénégalaise ;
- ⦿ l'optimisation de l'usage des technologies de l'information et de la communication, tout en veillant à la sécurisation du système ;

- ⦿ la définition d'une nouvelle politique pour l'accompagnement du secteur privé de l'éducation et de la formation professionnelle;
- ⦿ l'adoption de nouveaux mécanismes de financement et de valorisation de la recherche pour booster notre développement...

3. Réfléchir sur :

- ⦿ l'atteinte d'une souveraineté technologique africaine pour se départir des géants du Web communément appelés GAFAM afin que nos données restent chez nous ;
- ⦿ les modalités d'incitation de la Commission des Données à caractère Personnel à redoubler d'effort dans la sensibilisation pour le traitement des données collectées au cours de webinair et conférence call ;
- ⦿ la prise en charge alimentaire des élèves au niveau de certains établissements scolaires, surtout dans certaines localités où les enfants font plusieurs Kilomètres pour aller à l'école;
- ⦿ la pertinence de mettre en place, sous le pilotage du MEN, MFPEA, MESRI, d'une équipe inclusive réunissant les experts de l'UVS et les praticiens du télé-enseignement des autres structures et organes de presse durant cette période de la Covid-19, pour aller vers la capitalisation et la modélisation des innovations pédagogiques tant pour les enseignements-apprentissages que la formation professionnelle et technique.

RÉFÉRENCES

- Compte rendu de la réunion du 18 mai 2020, du Bureau du Conseil Economique, Social et Environnemental ;
- Compte rendu de la réunion du 27 mai 2020, de la Commission du développement rural du Conseil Economique, Social et Environnemental ;
- Compte rendu de la réunion du 28 mai 2020, de la Commission de l'économie, des finances, du commerce et de la conjoncture du Conseil Economique, Social et Environnemental ;
- Compte rendu de la réunion du 28 mai 2020, de la Commission de la santé et des affaires sociales du Conseil Economique, Social et Environnemental ;
- Compte rendu de la réunion du 29 mai 2020, de la Commission de la Jeunesse, de l'Éducation, de la Formation, du Travail et de l'Emploi du Conseil Economique, Social et Environnemental ;
- «Gestion économique et sociale de la Covid19 au Sénégal» : Contribution de M. Mbagnick DIOP, Président de la Commission de l'économie, des finances, du commerce et de la conjoncture ;
- «Observations sur le Programme de Résilience Economique et Sociale » : Contribution de M. Emile WARDIDI , Rapporteur de la Commission de l'économie, des finances, du commerce et de la conjoncture
- « Comprendre les mesures fiscales et financières spécifiques du programme de résilience économique sociale Covid19 destinées aux particuliers et aux entreprises » : Ordre National des Experts du Sénégal – ONES / et Section Fiscale.

